

LE RÉGLEMENT

ARTICLE 1

L'association Planète Trail et la mairie de Teulat organisent un TRAIL (épreuve de course pédestre nature) au départ de la mairie le samedi 17 novembre 2018.

ARTICLE 2

Le départ de la course sera donné à 15h00 pour un parcours de 11 km. L'arrivée est située au même endroit que le départ. Deux points de ravitaillement sont prévus, un vers la mi-parcours ainsi qu'un autre à l'arrivée.

ARTICLE 3

L'épreuve est ouverte aux concurrents à partir de la catégorie cadet.

ARTICLE 4

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet www.chrono-start.com ou la veille de la course au magasin Foulées de Rouffiac de 14h00 à 19h00.

Clôture des inscriptions sur le site internet la veille de la course à 20h00.

Pas d'inscriptions par courrier.

La course étant ouverte aux licenciés comme aux non licenciés à partir de la catégorie cadet, il y a lieu de présenter lors de l'inscription :

- Pour les licenciés des Fédérations Françaises d'Athlétisme, de Course d'Orientation, de Pentathlon Moderne et de Triathlon : copie de la licence en cours de validité.
- Pour les non licenciés et licenciés d'une autre fédération que celles précitées : certificat médical (ou sa photocopie)

de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve, que l'organisateur conservera.

- Pour les mineurs, une autorisation parentale plus le certificat médical.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans la remise de ces documents.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

ARTICLE 5

Le retrait des dossards s'effectuera au magasin Foulées de Rouffiac :

- Le vendredi 16 novembre, de 14h00 à 19h00
- Le samedi 17 novembre sur place à partir de 13h

ARTICLE 6

Cette course fait l'objet d'un chronométrage informatique et d'un classement individuel.

Les résultats seront affichés sur des panneaux le jour de la course et consultables sous 2 heures par internet sur le site : www.runningmag.fr

ARTICLE 7

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

ARTICLE 8

L'organisateur est couvert par une assurance, dans le cadre de cette épreuve sportive couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'inscription à la course engage de fait l'acceptation du règlement dans son intégralité.

L'organisateur se réfère au code du sport, à ses valeurs et à ses textes. Tous les participants acceptent de fait les règles dudit code.

ARTICLE 9

La sécurité routière est assurée par les organisateurs et la sécurité médicale par le service médical diligenté par l'organisation. Chaque participant doit veiller à sa propre sécurité et au respect du code de la route sur les portions de parcours ouvertes à la circulation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de la signalétique mise en place ou en cas d'infraction au code de la route.

ARTICLE 10

Tout participant ne respectant pas les règles ci-dessus édictées se verra exclure de la course sur le champ, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucun dédommagement. Outre ce règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas les règles de civilité, de respect et de bonne conduite vis-à-vis des autres concurrents, du public et des organisateurs.

Charte du Trailer

Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile.

Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.

Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.

Respecter les zones autorisées au public

Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes

Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.

Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Motifs de disqualification Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.